



CHAMBRE DE  
COMMERCE DE  
**MÉKINAC**

## TOURISME ET HÉBERGEMENT

*Sont admissibles les entreprises ou organismes qui contribuent au rayonnement de Mékinac par leur originalité, leur diversité, la qualité de leurs services et leur capacité d'adaptation aux besoins du marché.*

### CRITÈRES ET PONDÉRATION

Critères	Pondération
Création et/ou maintien d'emplois	20 %
Qualité de la gestion	25 %
Assistance et fréquentation, développement des publics	20 %
Rayonnement local, national, international, notoriété générale	20 %
Qualité de la gestion financière	15%

**NOTE :** Toute l'information contenue dans ce cahier de mise en candidature pourra être rendue publique, à l'exception de l'information fournie dans la section « Qualité de la gestion financière » qui sera traitée de manière strictement confidentielle.

Réalisations 85 %

#### 1. PAR QUEL MOYEN VOTRE ENTREPRISE FAIT-ELLE RAYONNER NOTRE TERRITOIRE DE LA MRC DE MÉKINAC?

#### 2. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉES AFIN D'ASSURER LA PRODUCTIVITÉ OPTIMALE DE VOTRE ENTREPRISE, AINSI QUE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS?

- 3. AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX PRODUITS, FAIT DES INVESTISSEMENTS ET/OU AUGMENTÉ VOTRE CLIENTÈLE?**

- 4. QUELS SONT VOS PROJETS DANS UN COURT, MOYEN ET LONG TERME?**

Qualité de la gestion financière 15 %

- 5. DÉMONTREZ LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE ENTREPRISE.**